

Kingspan Group plc  
Mondial

# Code de conduite : intégrité, honnêteté, conformité

**BE THE DIFFERENCE  
THAT MAKES A DIFFERENCE.**

  
**Kingspan**<sup>®</sup>

# Sommaire

Un leader mondial	3
Un message de Gene Murtagh, notre PDG	3
Introduction	4
Conseils et soutien	5
<hr/>	
<b>Valeurs clés et principes fondamentaux de notre Code de conduite</b>	6
Principe fondamental 1 : Communications professionnelles claires, éthiques et honnêtes	7
Principe fondamental 2 : Conformité avec la loi	8
Principe fondamental 3 : Respect de la sécurité et du bien-être des collaborateurs	9
Principe fondamental 4 : Protection de nos actifs	10
Principe fondamental 5 : Respect de notre engagement en faveur d'un avenir plus durable	11
<hr/>	
<b>Exprimez-vous (Speak Out)</b>	12
<hr/>	
<b>Contrôle du document</b>	13
<hr/>	

---

# Un leader mondial

---

Kingspan est un leader mondial des solutions d'isolation et d'enveloppe de bâtiments à haute performance. Nous nous sommes donné la mission de contribuer à accélérer le développement d'un environnement bâti futur sans émissions nettes accordant une place centrale au bien-être des individus et de la planète.

Nous sommes unis dans notre vision de construire de meilleurs bâtiments pour un monde meilleur grâce à des produits et des services innovants qui garantissent des bâtiments très performants, créateurs de valeur pour les personnes qui les conçoivent, les construisent, les possèdent et les occupent.

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail sûr et épanouissant au sein duquel les clients sont valorisés et les communautés locales soutenues.

Nous mettons nos valeurs fondamentales que sont l'honnêteté, l'intégrité et la conformité avec la loi au cœur de toutes nos actions.

---

# Un message de Gene Murtagh, notre PDG

---

Je suis ravi de vous présenter ce Code de conduite révisé. Il réaffirme nos attentes à l'égard des normes élevées d'intégrité, d'honnêteté et de conformité avec la loi que nous devons tous observer, et fournit des informations supplémentaires sur nos engagements en faveur d'un avenir plus durable.

La réussite de notre entreprise est inextricablement liée à nos comportements et nous aspirons à garantir une culture au sein de laquelle nos actions quotidiennes s'appuient sur cinq principes fondamentaux :

- des communications professionnelles claires, éthiques et honnêtes ;
- la conformité avec la loi ;
- le respect de la sécurité et du bien-être des collaborateurs ;
- la protection des actifs de notre Groupe ;
- le respect de notre engagement en faveur d'un avenir plus durable.

Si vous faites face à des situations dans le cadre desquelles vous ne savez pas comment agir, ou si vous avez des raisons de croire qu'il y a eu violation du présent Code de conduite, veuillez vous exprimer en utilisant les procédures et le soutien décrits dans ce document.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre le temps de lire attentivement notre Code de conduite, afin de bien comprendre les normes que vous devez mettre en œuvre et de faire du respect de nos valeurs un engagement personnel pour garantir que les activités de nos entreprises sont exercées conformément à nos principes fondamentaux.

Je vous remercie de votre soutien continu.

**Gene Murtagh**  
Mars 2025



# Introduction

**Kingspan Group plc s'engage à agir de façon responsable et en conformité avec la loi tout en maintenant des normes élevées d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité dans le cadre de ses relations avec ses parties prenantes, qu'il s'agisse des investisseurs, des clients, des fournisseurs, de ses employés ou des communautés au sein desquelles le Groupe mène ses activités.**

**Nous encourageons fortement nos employés à s'exprimer s'ils rencontrent des situations qui contreviennent aux principes énoncés dans le présent Code de conduite. Veuillez consulter la section « Exprimez-vous (Speak Out) » de ce Code de conduite pour obtenir des conseils sur la façon de faire part de vos préoccupations en gardant l'anonymat, si tel est votre souhait.**

Le présent Code de conduite définit les principes fondamentaux que tous les dirigeants, responsables et employés sont tenus de respecter afin de satisfaire à ces normes. Ces principes s'appliquent à l'ensemble des entreprises du Groupe Kingspan, et bien qu'ils puissent être complétés à l'échelle locale par les dispositions d'autres politiques et par le Manuel de l'employé, le présent Code de conduite doit **toujours** être respecté.

Le Code de conduite entend fournir autant de conseils que possible, mais il ne pourra répondre à toutes les situations spécifiques que vous pourrez rencontrer. Nos entreprises disposent de personnel et de politiques pour aider nos employés à prendre la bonne décision.

Nous encourageons tous nos employés à consulter leur responsable, leur représentant local des ressources humaines ou tout membre compétent de l'équipe au siège du Groupe, en cas de doute quant à la meilleure façon de procéder ou en cas de suspicion de conflit entre la législation locale et notre Code de conduite.

À tous les niveaux, le leadership est un élément essentiel de notre Code de conduite et nos dirigeants ainsi que tous les responsables doivent montrer l'exemple et guider leurs employés pour que ces derniers agissent avec honnêteté, intégrité et en conformité avec la loi. Nous attendons également de nos dirigeants qu'ils veillent à ce que tous les employés aient accès au présent Code de conduite et à ce que chaque personne soulevant des problèmes en toute bonne foi bénéficie d'un soutien sans réserve.

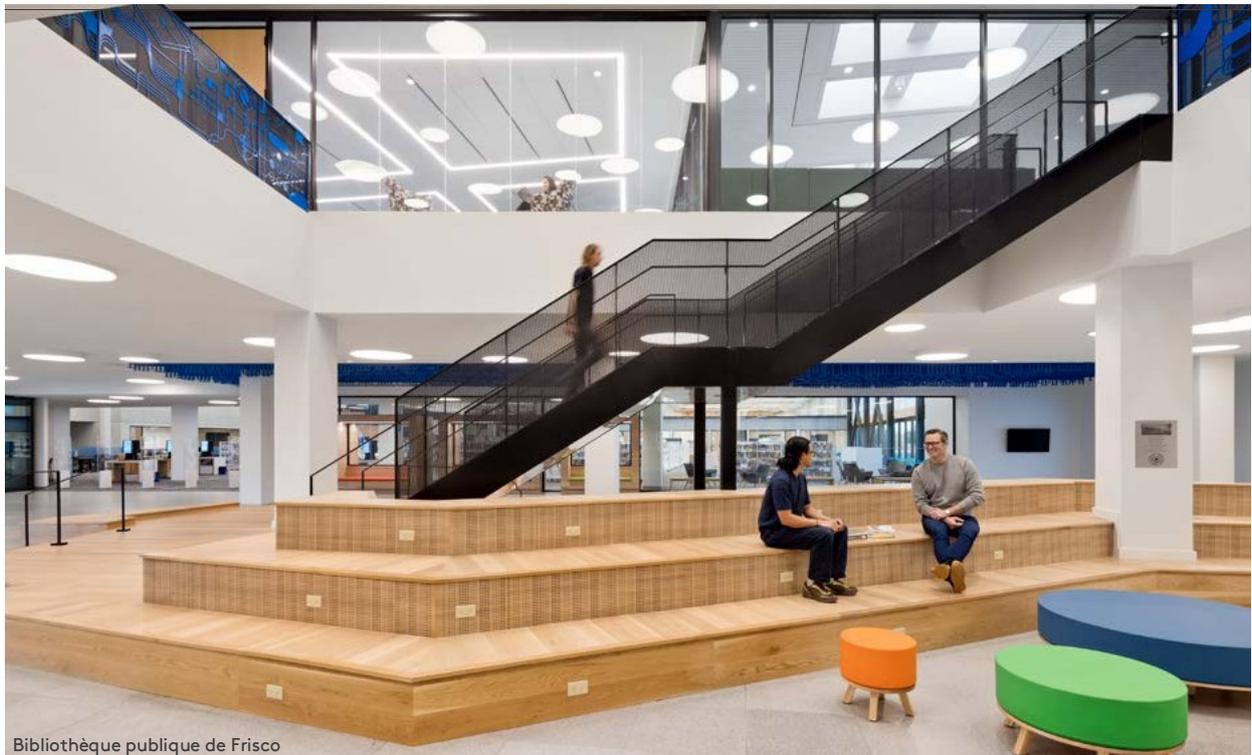


Centre d'innovation IKON



Centre d'innovation IKON

# Conseils et soutien



Bibliothèque publique de Frisco

## Qu'attend-on de vous ?

Au sein du Groupe Kingspan, chacun doit :

- faire preuve de bon sens et de discernement dans le cadre des décisions liées à nos activités et les comportements quotidiens ;
- respecter le présent Code de conduite et toutes les lois applicables pertinentes ;
- se renseigner sur la meilleure marche à suivre en cas de doute ;
- s'exprimer face à une situation qui ne s'inscrit pas dans la lignée du présent Code de conduite.

Tous nos employés doivent aussi avoir pleinement conscience et connaissance des risques auxquels font face les entreprises. En outre, ils doivent être de véritables chefs de file et faire preuve de leadership dans leur propre rôle.

## Prendre la bonne décision

Lorsque vous devez prendre une décision difficile, posez-vous les questions suivantes :

1. Est-ce légal et éthique ?
2. Est-ce cohérent avec les principes fondamentaux énoncés dans le présent Code de conduite ?
3. Serais-je satisfait(e) si cette décision était rendue publique ?

Si vous n'êtes pas certain(e) que la réponse à chacune de ces questions soit « oui », n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre responsable ou d'un membre compétent de l'équipe du Groupe Kingspan.

## Exprimez-vous

Tout comportement contraire à l'éthique, illégal ou dangereux peut être particulièrement néfaste. Vous devez signaler de bonne foi de tels actes ou toute action qui contrevient aux principes fondamentaux énoncés dans le présent Code de conduite.

Veillez consulter la procédure définie dans la section « Exprimez-vous (Speak Out) » du présent Code de conduite qui vous donne également accès à un numéro de téléphone confidentiel et un site Internet disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de faire part de vos préoccupations réelles. Vous pouvez à tout moment effectuer un signalement de bonne foi concernant toute violation présumée de notre Code de conduite. Aucune mesure de rétorsion ou de représailles ne sera tolérée. Chaque préoccupation ou allégation sera traitée avec discrétion et professionnalisme dans la mesure du possible et autant que le permet la législation locale.



## Valeurs clés et principes fondamentaux de notre Code de conduite

Notre Code de conduite repose sur les principes fondamentaux suivants et nous demandons à tous les employés de s'exprimer s'ils constatent que ces principes ne sont pas respectés :

1

Communications professionnelles claires, éthiques et honnêtes



2

Conformité avec la loi



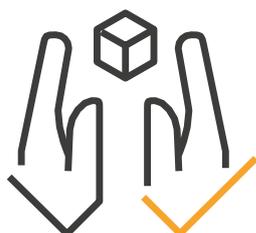
3

Respect de la sécurité et du bien-être des collaborateurs



4

Protection des actifs de notre Groupe



5

Respect de notre engagement en faveur d'un avenir plus durable





# Principe fondamental 1 : Communications professionnelles claires, éthiques et honnêtes

La réussite de notre entreprise repose sur des relations avec les clients et le secteur fondées sur l'honnêteté, l'intégrité et la confiance. Nos clients et nos collaborateurs du secteur s'appuient sur les informations précises que nous leur fournissons à propos de nos produits et de nos activités, et il est de notre responsabilité de faire preuve d'honnêteté et de sincérité en tout temps.

## Communication des informations sur les produits et les services

Nous nous engageons à fournir tous nos produits et nos services conformément à l'ensemble des lois applicables en matière de santé, de sécurité et d'exigences de performance. Les informations relatives aux produits et leur promotion, qu'elles soient écrites, orales ou en ligne, doivent toujours être exactes, factuelles et présentées de manière juste et honnête. Les argumentaires ou conseils techniques ne peuvent être donnés que par des personnes ayant un niveau de compétence suffisant. Les arguments de vente doivent toujours être assortis de preuves.

Il incombe aux équipes techniques de veiller à ce que les informations sur les produits soient exactes et il revient aux équipes marketing de s'assurer que ces informations sont communiquées de façon claire et honnête dans les supports promotionnels. Toutes les approbations doivent être présentées conformément aux exigences de tout organisme tiers concerné. Nous ne devons jamais faire de fausses déclarations ni chercher à induire en erreur s'agissant de nos produits et services ou de ceux proposés par nos concurrents.

## Transactions commerciales

Dans le cadre de nos transactions commerciales ou lorsque nous communiquons au sujet de nos activités, il incombe à chacun d'être aussi clair et précis que possible, et de faire preuve d'honnêteté dans toutes les revendications qui sont faites, que ce soit à l'oral, par écrit ou en ligne.



MVRDV Valley © Ossip van Duivenbode





## Principe fondamental 2 : Conformité avec la loi

---

Toutes les décisions et actions de l'entreprise doivent se conformer à l'esprit et à la lettre de l'ensemble des lois, des réglementations gouvernementales et des politiques applicables.

---

### Conflits d'intérêts

Dans le cadre de leurs activités, nos employés peuvent rencontrer des situations où une décision favorable à Kingspan est contraire à leurs intérêts personnels, professionnels ou financiers. Chacun doit avoir conscience de toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou avéré, et en discuter avec son responsable avant d'agir.

---

### Concurrence

Kingspan croit fermement aux avantages de la concurrence libre et loyale. Les pratiques qui faussent la concurrence ou qui relèvent d'un abus de position sur le marché sont interdites dans de nombreux pays. Kingspan s'engage ainsi à respecter les réglementations locales et a adopté une stratégie qui comprend un programme de formation et un examen continu de ses activités pour garantir la conformité des entités locales. Le respect de la politique de conformité avec le droit de la concurrence du Groupe est obligatoire.

---

### Lutte contre la corruption

Il est interdit à quiconque de proposer ou de verser à toute personne (publique ou privée) un pot-de-vin dans le but d'obtenir un traitement favorable ou d'influer sur l'issue de négociations commerciales auxquelles le Groupe prend part.

Tous les employés du Groupe sont tenus de respecter la politique anti-fraude et anti-corruption du Groupe.

---

### Fraude

Les employés qui préparent les documents comptables sont tenus d'agir avec honnêteté, et chaque transaction doit être consignée et documentée. Kingspan ne tolère en aucun cas la fraude, et toute infraction sera traitée comme une faute grave. Veuillez consulter la politique anti-fraude et anti-corruption du Groupe pour obtenir de plus amples informations.

---

### Sanctions

Les sanctions restrictives sont des mesures imposées à des personnes, à des entités, à des gouvernements et à des pays spécifiques. La violation d'une sanction peut constituer une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement et/ou de lourdes amendes. Les employés sont tenus de respecter pleinement la politique de conformité avec les sanctions mondiales du Groupe.



## Principe fondamental 3 : Respect de la sécurité et du bien-être des collaborateurs

Le Groupe Kingspan s'engage à créer un environnement de travail sûr et épanouissant au sein duquel les personnes se sentent valorisées et soutenues. Nous ne tolérons aucunement l'intimidation, le harcèlement ou les préjugés sous quelque forme que ce soit. Efforçons-nous plutôt de créer un lieu de travail fondé sur le respect et l'égalité des chances.

### Santé et sécurité

La sécurité de nos employés est absolument primordiale et Kingspan s'engage à faire tout son possible pour prévenir les dommages corporels, et pour offrir une protection contre les risques professionnels et environnementaux pour les employés, les prestataires et le grand public qui pourraient être affectés par ses activités.

Le Groupe adopte une approche proactive à l'égard des questions de santé, de sécurité et de bien-être applicables aux activités du Groupe, notamment par le contrôle de l'environnement de travail, la consultation et l'implication des employés, ainsi que l'organisation de formations et la communication d'instructions pour permettre aux employés de travailler en toute sécurité.

Les employés ont le devoir de coopérer dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité applicable à leur lieu de travail, afin de se conformer à toutes les procédures de sécurité pertinentes et de ne rien faire qui pourrait représenter un danger pour leurs collaborateurs ou leur causer du tort.

La sécurité dépend également de l'absence, sur le lieu de travail, de toute substance qui pourrait compromettre notre sécurité ou nos performances. L'utilisation inappropriée de médicaments, de substances réglementées ou d'alcool, et l'utilisation de drogues illicites sur le lieu de travail sont interdites. Il s'agit notamment de l'achat, de la vente ou de la distribution de tels produits, ou du fait de se trouver sous leur influence. Les responsables doivent être informés des cas où des médicaments prescrits ou en vente libre sont susceptibles d'altérer la capacité d'une personne à effectuer son travail en toute sécurité.



### Prévention de l'intimidation et du harcèlement

Nous attendons de tous nos employés qu'ils fassent preuve de respect et de dignité les uns envers les autres. L'intimidation et le harcèlement n'ont pas leur place sur le lieu de travail et ne seront jamais tolérés.

### Soutien à l'égalité des chances

Nous sommes fiers de la grande diversité de compétences, d'aptitudes, de genres, d'origines, d'expériences et de perspectives représentée par les employés au sein de notre Groupe. Les décisions en matière de recrutement, de sélection et de promotion doivent être prises en fonction du mérite individuel et conformément aux principes d'égalité des chances et de non-discrimination. La discrimination et les autres pratiques déloyales dans le cadre de nos activités quotidiennes sont strictement interdites.





## Principe fondamental 4 : Protection de nos actifs

Au sein du Groupe Kingspan, nous attendons de tous nos employés qu'ils exercent leurs activités conformément aux normes d'intégrité les plus élevées, qu'ils respectent la confidentialité des informations et qu'ils se comportent de manière à valoriser la réputation du Groupe.

### Contrôles internes

L'intégrité de l'information financière du Groupe est d'une importance capitale. Si le Conseil d'administration est globalement responsable des états financiers du Groupe, cette responsabilité est déléguée aux niveaux appropriés de la direction locale. Tous les employés doivent coopérer pleinement avec les personnes effectuant des contrôles internes ou des procédures d'audit.

Tous les documents, les livres de comptes et les états financiers doivent refléter les transactions réalisées, se conformer aux exigences légales applicables et aux principes comptables généralement acceptés, et donner une image complète et précise de la situation financière de l'entité concernée. Les règles et procédures applicables aux documents comptables sont énoncées dans le Manuel de comptabilité du Groupe.

### Confidentialité

Les employés qui se voient confier des informations relatives aux activités, aux finances, aux processus, aux plans, aux clients ou aux affaires du Groupe, ou qui y ont accès, ont tous un devoir de confidentialité envers le Groupe, et doivent s'abstenir de divulguer ces informations confidentielles ou de les utiliser à leurs propres fins, dans un cadre autre que l'exercice de leurs fonctions, que ce soit pendant la durée de leur contrat de travail ou à tout moment après sa résiliation. Les employés sont soumis à une obligation expresse de confidentialité en vertu des conditions de leurs contrats de travail.

### Médias sociaux

Nous attendons de tous les employés qu'ils fassent preuve de bon sens dans leur utilisation des médias sociaux. Les informations commerciales sensibles ne doivent jamais être partagées sur les médias sociaux. Lorsque vous publiez des informations en ligne à titre personnel, indiquez clairement que vous parlez en votre nom propre et que vos opinions sont les vôtres et non celles du Groupe. Toute publication effectuée à titre professionnel (par exemple, sur une plateforme de réseau social professionnel) ou au nom du Groupe doit être conforme aux valeurs et principes énoncés dans le présent Code de conduite. Les employés doivent également pleinement respecter la politique d'utilisation acceptable des ressources informatiques du Groupe.

### Technologies de l'information

Kingspan encourage l'utilisation des technologies de l'information pour améliorer l'environnement de travail, à condition qu'elles soient employées de façon sécurisée et légale. Les employés sont tenus de se conformer à la politique d'utilisation acceptable des ressources informatiques, en particulier en ce qui concerne l'utilisation acceptable d'Internet et de la messagerie électronique.

### Communications externes

Les communications avec le monde extérieur jouent un rôle très important dans la réputation du Groupe. En conséquence, toutes les communications avec les médias portant sur nos performances financières, nos acquisitions, nos plans stratégiques ou toute question qui pourrait avoir un impact sur la réputation du Groupe seront traitées exclusivement par l'équipe des relations avec les investisseurs du Groupe. Si vous remarquez quoi que ce soit dans les médias ou sur Internet qui serait susceptible d'avoir un impact négatif sur la réputation du Groupe, veuillez immédiatement faire part de ce problème à votre responsable, de sorte qu'il puisse s'assurer que le personnel concerné du Groupe en soit informé. Les entreprises individuelles de notre Groupe peuvent traiter avec les magasins et les médias locaux, le cas échéant, dans le cadre habituel de leurs activités. Les employés doivent toujours communiquer de façon claire, éthique et honnête, et avoir conscience du fait que la divulgation de telles communications pourra être requise à tout moment à l'avenir.

### Propriété physique et intellectuelle

Nous devons utiliser les actifs de Kingspan de façon légale, responsable et appropriée pour l'entreprise, et uniquement dans le cadre de l'objectif commercial prévu et aux fins autorisées. Les actifs de l'entreprise ne sont pas destinés à des fins personnelles inappropriées, illégales ou non autorisées.

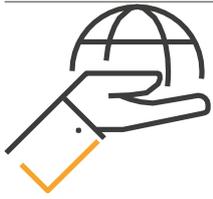
Les actifs comprennent les locaux, l'équipement, les secrets industriels, les brevets, les marques déposées, le matériel informatique et les logiciels. Les employés doivent être attentifs à la prévention de la perte d'actifs et de ressources due à des vols, et ils sont priés de s'exprimer en cas de suspicion ou de découverte d'un vol. Les employés doivent avoir recours au service indépendant et confidentiel mentionné au dos du présent document pour porter de tels faits à l'attention de l'entreprise.

Le Groupe détient des marques de renom et d'autres formes de propriété intellectuelle, notamment des brevets et des marques déposées. Les entreprises doivent protéger notre propriété intellectuelle et l'enregistrer si nécessaire pour assurer sa protection.

### Protection des données

Il existe des exigences légales en vertu de la législation en matière de protection des données dans la plupart des pays dans lesquels nous sommes présents, y compris le Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans l'UE. Les entreprises du Groupe mettront en place des politiques et procédures détaillées sur la façon dont les informations personnelles doivent être collectées et utilisées.

Suivez la politique RGPD du Groupe Kingspan et les politiques et procédures plus détaillées sur la protection des informations personnelles qui s'appliquent à vos activités. Signalez toute perte d'informations personnelles à votre responsable hiérarchique et à l'équipe juridique du Groupe dès que vous en prenez connaissance. Observez toutes les politiques et procédures de votre entreprise en matière de protection et de conservation des données.



## Principe fondamental 5 : Respect de notre engagement en faveur d'un avenir plus durable

Kingspan a pour objectif d'exercer ses activités de façon responsable sur les plans environnemental et social.

Kingspan s'engage à respecter la législation environnementale applicable et à réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément à la trajectoire de décarbonation visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Kingspan a défini sa propre stratégie de durabilité, Planet Passionate, et tous les employés doivent y contribuer en soutenant et en réalisant les objectifs de cette stratégie. Cette stratégie sera mise en œuvre conformément à notre politique environnementale et à notre politique sur la citoyenneté en entreprise.

### Donner vie à notre mission

Kingspan s'est donné la mission de contribuer à accélérer le développement d'un environnement bâti futur sans émissions nettes accordant une place centrale au bien-être des individus et de la planète. Pour y parvenir, nous fournissons des solutions qui permettent de construire des bâtiments à haute performance. Nous reconnaissons l'importance vitale d'améliorer le bien-être des personnes dans les bâtiments et de contribuer à l'accélération de l'économie circulaire.

Nous sommes convaincus qu'il faut remettre en question les méthodes traditionnelles du secteur du bâtiment en innovant dans les domaines des matériaux avancés et des technologies numériques. Ce qui nous définit, c'est notre recherche constante de l'amélioration des performances des bâtiments tout en étant « Planet Passionate » (passionnés par la planète) dans tout ce que nous faisons. Nous fondons notre stratégie, nos plans et nos actions en matière de développement durable sur nos impacts, risques et possibilités, et nous nous engageons à rendre compte de nos performances et de nos progrès de façon transparente. En tant que leader sur le marché, Kingspan reconnaît sa responsabilité de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

### Product Passionate

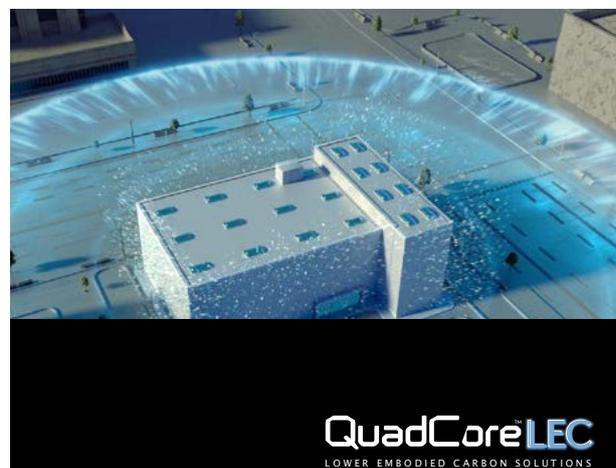
Aujourd'hui, la construction et l'exploitation des bâtiments représentent 34 % de la consommation mondiale d'énergie et 37 % des émissions de CO<sub>2</sub>. L'efficacité énergétique de nos bâtiments et les matériaux et produits utilisés pour les construire sont donc fondamentaux pour atténuer les effets du changement climatique.

### Planet Passionate

Grâce à la stratégie Planet Passionate, nous contribuons à la lutte contre le changement climatique en augmentant notre utilisation d'énergie renouvelable, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et notre chaîne de valeur, en augmentant notre recyclage de l'eau de pluie, en évitant la mise en décharge de nos déchets et en accélérant notre participation à l'économie circulaire.

### People Passionate

Au sein du Groupe Kingspan, nous accordons une très grande importance aux personnes, aux relations et aux communautés qui sont au cœur même de notre façon de travailler.





## Exprimez-vous (Speak Out)

Le Groupe Kingspan est absolument déterminé à s'assurer que tous les employés ont la possibilité de signaler toute faute potentielle ou avérée et que, ce faisant, ils se sentent soutenus et ne craignent aucune forme de rétorsion ou de représailles.

### Si vous avez une préoccupation :

Les instructions suivantes vous guideront quant aux différents canaux que vous pouvez utiliser et à la façon dont votre préoccupation sera traitée.

- Il est conseillé aux employés de faire part en premier lieu de leurs questions, préoccupations, suggestions ou plaintes à une personne en interne qui est à même d'y répondre correctement. Dans la plupart des cas, le superviseur de l'employé est la personne la mieux placée pour traiter un sujet de préoccupation.
- Cependant, si vous ne vous sentez pas à l'aise à l'idée de parler avec votre superviseur ou si vous n'êtes pas satisfait(e) de sa réponse, vous êtes encouragé(e) à vous tourner vers un membre de l'équipe des ressources humaines ou à un membre de la direction avec qui vous vous sentez prêt(e) à parler.
- En cas de suspicion de fraude ou lorsque vous n'êtes pas à l'aise à l'idée de vous rapprocher de la direction locale ou que vous n'êtes pas satisfait(e) dans vos démarches, vous devez contacter directement le responsable de l'équipe de l'audit interne et de la conformité.
- Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec ces canaux ou si vous n'êtes pas satisfait(e) par la réponse obtenue, vous pouvez utiliser notre service indépendant et confidentiel « Speak Out » pour faire part de vos préoccupations. L'URL du site Internet contenant toutes les informations à ce propos est disponible ci-dessous. Il s'agit d'un service professionnel indépendant et il n'est pas nécessaire de donner votre nom si vous ne le souhaitez pas. Pour trouver votre numéro local ou pour remplir un formulaire en ligne, veuillez vous rendre à l'adresse suivante :

<https://www.kingspangroup.com/en/about/culture/code-of-conduct/confidential-independent-service/>

- Les préoccupations signalées peuvent être soumises de façon anonyme et resteront confidentielles, conformément à la nécessité de mener une enquête adéquate.
- Le responsable de l'équipe de l'audit interne et de la conformité du Groupe (avec l'aide de l'équipe juridique du Groupe) est tenu de veiller à ce que toutes les plaintes et allégations signalées fassent l'objet d'une enquête et d'une résolution appropriées et, à sa discrétion, doit en aviser le président, le PDG et le directeur financier. En outre, le responsable de l'équipe de l'audit interne et de la conformité du Groupe dispose d'un accès direct au Comité d'audit et de conformité du Conseil d'administration et tous les signalements effectués par le biais du service Speak Out sont présentés à chaque réunion du Comité de l'audit et de la conformité.
- Toute personne signalant un problème au moyen de l'un des canaux susmentionnés doit agir de bonne foi et avoir des motifs raisonnables de croire que les informations communiquées sont réellement préoccupantes. Les allégations qui s'avèrent être malveillantes ou sciemment fausses seront considérées comme une faute disciplinaire grave.

Merci d'avoir lu notre Code de conduite révisé. Il prend effet à compter de la date de publication de mars 2025 et remplace toutes les versions antérieures.

Il s'applique à toutes les entreprises au sein du Groupe Kingspan.

Œuvrons ensemble au respect des normes les plus élevées d'intégrité, d'honnêteté et de conformité avec la loi.

# Contrôle du document

## Contrôle du document

### Auteur

Nom	Fonction	N° de contact
Mark Jennings	Conseiller juridique interne du Groupe	+353 87 2380872

### Révisé par :

Version	Date de publication	Nom	Fonction	Date de révision
2.0	26 mars 2025	Paul Starkey	Conseiller juridique général du Groupe	7 janvier 2025
		Lorcan Dowd	Secrétaire de l'entreprise	7 janvier 2025

### Approbations :

Version	Date de publication	Nom	Fonction	Date d'approbation
2.0	26 mars 2025	Paul Starkey	Conseiller juridique général du Groupe	15 janvier 2025
		Lorcan Dowd	Secrétaire de l'entreprise	15 janvier 2025

# Coordonnées

## Kingspan Group

Dublin Road | Kingscourt Co  
Cavan | Irlande | A82 XY31

T: +353 42 969 8000  
E: [admin@kingspan.com](mailto:admin@kingspan.com)  
[www.kingspan.com](http://www.kingspan.com)

Malgré tout le soin apporté à la précision du contenu de cette publication, Kingspan Holdings (IRL) Limited ne saurait être tenue responsable de la présence d'erreurs ou d'informations jugées trompeuses. Les suggestions et descriptions d'utilisations finales ou de mises en oeuvre des produits et des méthodes de travail sont uniquement fournies à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Kingspan Holdings (IRL) Limited.

Version 2 | mars 2025

